

Province de Québec

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le 10 février 2014

Procès-verbal de la réunion régulière du lundi, 10 février 2014, tenue à la salle du Conseil, 130, rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton.

Sont présents : le conseiller Sylvain Roy et mesdames les conseillères Johanna Fehlmann et Marilyne Rodrigue-Trudel.

Sont absents : les conseillers Claude Lussier, Richard Pigeon et madame la conseillère Jacqueline Lussier-Meunier.

Sous la présidence du maire Paul Sarrazin.

Et aussi présent le directeur général par intérim Jean Bourret.

17 personnes assistent à la séance.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle.

14-02-046

1.2. MODIFICATION(S) À L'ORDRE DU JOUR/ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout :

- Item 3.15 : Modification du montant d'argent
- Item 7.2 : Journée de la persévérance scolaire

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

14-02-047

1.3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2014.

Le maire et les élus ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014, préalablement à la tenue de la présente séance.

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Que, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2014.

2. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le maire dépose la correspondance officielle reçue au cours du dernier mois :

16 janvier 2014 : Programme de compensation TVQ
20 janvier 2014 : Défi Gratte-Ciel - Demande d'appui
21 janvier 2014 : Croix-Rouge - Collecte de fonds
27 janvier 2014 : Bélanger Sauvé – Dossier Claire Laroche
3 février 2014 : Hydro-Québec – Suivi des demandes
4 février 2014 : Journée de persévérance scolaire -Demande d'appui

3. ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / JURIDIQUE / COUR MUNICIPALE

14-02-048

3.1. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL RELATIF AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION 435-2006;

Conformément aux dispositions du règlement 435-2006, le directeur général par intérim a déposé aux membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de janvier 2014.

3.2. APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil approuve les comptes à payer en date du 10 février 2014.

14-02-049

3.3. APPROBATION DES LISTES DES CHÈQUES ÉMIS

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil approuve la liste des chèques émis en date du 10 février 2014 au montant de 21 279,44\$ concernant l'émission des numéros C1300718 à C1300728 pour décembre 2013 et d'une somme de 275 504,79\$ concernant l'émission des numéros C1400022 à C1400067, pour une partie de janvier 2014, ainsi que les frais bancaire.

14-02-050

3.4. ENGAGEMENT DU PERSONNEL EN 2014

Considérant la résolution 14-01-007 adoptée le 20 janvier 2014;
Considérant les modifications apportées depuis cette résolution;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est :

Proposé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil dépose le document pour engagement du personnel pour l'année 2014, en enlevant le nom de Madame Monique Fortin, et en ajoutant le nom de Monsieur Jean Bourret à titre de directeur général par intérim.

14-02-051

3.5. PROJET – CHALET DES PATINEURS

Considérant que le projet avait déjà eu l'autorisation de procéder;
Considérant que les travaux ont été effectués à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil autorise la dépense de 1 116,82\$, taxes incluses.

Poste budgétaire: 02-701-90-522

14-02-052

3.6. AIRE DE VIRAGE AUX LIMITES DE ST-PIE ET STE-CÉCILE-DE-MILTON (RANG HAUT-DE-LA-RIVIÈRE SUD)

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil adopte et autorise la dépense de 772,29\$, taxes incluses, pour les coûts d'intervention concernant les travaux exécutés pour créer une nouvelle aire de virage aux limites de St-Pie et Ste-Cécile-de-Milton (Rang Haut-de-la-rivière Sud). Tel qu'entendu entre les deux (2) municipalités par un partage moitié-moitié.

Poste budgétaire: 02-320-516

14-02-053

3.7. COURS AINÉS ACTIFS

Considérant le bienfait attribué pour ces cours;
Considérant que les paiements seront effectués en deux (2) périodes;
Considérant que le premier paiement s'effectuera le 30 janvier 2014 et le second paiement le 1^{er} juin 2014;

Il est :

Proposé par Marilyne Rodrigue-Trudel;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Appuyé par Johanna Fehlmann;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil approuve la dépense de 600,00\$ pour le kinésologue-kinésithérapeute.

Poste budgétaire: 02-701-90-339

14-02-054

3.8. *OPÉRATION CADASTRALE*

Considérant que pour le dossier du CPE, il a été entendu que le paiement de l'arpentage, était effectué par la municipalité;
Considérant qu'à cette entente, la municipalité doit défrayer le coût de l'opération cadastrale pour la création des lots 5 307 325 à 5 307 327;

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;
Appuyé par Johanna Fehlmann;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil adopte la dépense de 1 721,19\$ pour le travail effectué par la firme Le groupe XYZ – CIVITAS.

Poste budgétaire: 190-00-429

14-02-055

3.9. *DÉFI GRATTE-CIEL – DYSTROPHIE MUSCULAIRE*

Considérant les bienfaits de la cause;
Considérant l'implication de citoyens à cette levée de fonds;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil adopte à l'unanimité d'appuyer cette cause en donnant un montant de 100,00\$

Poste budgétaire: 02-190-699

14-02-056

3.10. *ACHAT PROPRIÉTÉ – SUCCESSION ALBERT RACINE*

Faisant suite au décès de Monsieur Albert Racine, le Conseil municipal, a pris connaissance que la résidence sise au 104 rue Principale, était sur le marché des ventes.

Considérant que la municipalité a depuis plusieurs années mentionnée l'intérêt pour cette résidence;
Considérant que le Conseil municipal après discussion a déposé une proposition d'achat à l'agence immobilière;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil approuve le dépôt de l'offre d'achat pour la résidence du 104 rue Principale à Ste-Cécile-de-Milton, pour un montant de 64 500.00\$.

14-02-057

3.11. *AVIS DE MOTION – RÉVISION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE STE-CÉCILE-DE-MILTON*

La conseillère Marilyne Rodrigue-Trudel présente un avis de motion, et fait la lecture du projet de règlement par lequel lui-même ou un autre conseiller à sa place, présentera, pour adoption, un projet de règlement sur la version du Code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil municipal.

14-02-058

3.12. *PROGRAMME TAXE SUR L'ESSENCE – PROGRAMMATION DES TRAVAUX DOSSIER 947055*

Considérant la réception d'un versement au montant de 7,564\$ provenant d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec;

Considérant d'autoriser le directeur général par intérim à transférer la somme de 3,782\$ du compte courant au compte de placement, compte réservé pour les travaux d'investissements routiers dans le cadre du programme de la taxe d'accise sur l'essence 2010-2013;

Considérant la résolution 14-01-040;

Considérant que le MAMROT a indiqué que le montant était erroné;

Considérant que le montant aurait dû être de 3 782,00\$

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil recommande la correction, en émettant un chèque au montant de 3 782,00\$ au nom du ministre des finances et de l'économie du Québec.

Poste budgétaire: 01-381-313

14-02-059

3.13. *MUNICONSEIL AVOCATS*

Considérant la résolution 14-01-030, d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Municonseil avocats;

Il est :

Proposé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil adopte la dépense de 948,54\$, taxes incluses, pour la consultation verbale pour l'année 2014.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Poste budgétaire: 02-190-412

14-02-060

3.14. *PAVILLON GÉVRY-LUSSIER*

Considérant la nature du Pavillon Gévry-Lussier;
Considérant que c'est un organisme sans but lucratif (OSBL);
Considérant que leur budget montre un montant excédentaire de 9 240,00\$;

Il est :

Proposé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Appuyé par Johanna Fehlmann;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil recommande que ce montant soit remis à la municipalité et qu'en contrepartie, ce dernier leur sera remis pendant l'année 2014 pour le suivi de l'organisme.

Poste budgétaire: 02-130-699

14-02-061

3.15. *RÉSOLUTION – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CSST*

Considérant la résolution 14-01-029, pour la constitution d'une mutuelle de prévention;
Considérant qu'il y a omission du nom de la Fédération québécoise des municipalités;
Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du document « Convention relative aux règles de fonctionnement »;

Il est :

Proposé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil autorise que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail, relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'ajustement à des taux personnalisés pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE / POLICE-INCENDIE-PREMIERS RÉPONDANTS

14-02-062

4.1. *SERVICE INCENDIE ROXTON POND – STE-CÉCILE-DE-MILTON ADOPTION DES PROPOSITIONS BUDGÉTAIRES 2014*

Considérant la résolution 14-01-034;
Considérant que les chiffres de la prévision budgétaire étaient erronés;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Sylvain Roy;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil définis correctement les montants attribués à :

Service Incendie :	71 205,00\$
Rémunération et services :	44 110,00\$
Caserne :	7 808,00\$
Frais de financement :	5 832,00\$
	<hr/>
	128 955,00\$

14-02-063

4.2. ENTENTE D'AIDE MUTUELLE DES SERVICES D'INCENDIE DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON / ROXTON POND / SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que les municipalités faisant partie de la présente entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec afin de convenir d'un plan d'aide mutuelle concernant les services de protections contre l'incendie;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil autorise le maire Paul Sarrazin et le directeur général par intérim Jean Bourret à signer l'entente à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle des services d'incendie de Saint-Valérien-de-Milton, Roxton Pond et de Sainte-Cécile-de-Milton.

14-02-064

4.3. ENTENTE D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND ET SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Considérant que le Conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente;

Considérant que la répartition des dépenses pour les salaires, la formation et l'habillement seront assumés par chacune des municipalités;

Considérant que les événements se produisant sur le territoire de la municipalité seront assumés par cette dernière;

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;
Appuyé par Marilyne Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil entérine la proposition d'entente.

5. TRAVAUX PUBLICS / CHEMINS – ROUTES – BÂTIMENTS – TERRAINS

14-02-065

5.1. RAPPORT DE DÉLÉGATION

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil accepte les dépenses de 261,65\$, du responsable des travaux publics.

Poste budgétaire: 02-320-631 / 02-320-640

14-02-066

5.2. *PERMISSION DE VOIRIE – CAUTIONNEMENT ANNUEL ET PERMISSION DE VOIRIE ANNUELLE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC*

Considérant les demandes de permissions de voirie;
Considérant qu'il faut éviter une demande à l'acte;

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil se porte garant du fait qu'elle pourrait effectuer des travaux sur les routes de juridictions provinciales pour la remise en état des éléments composant la route pour reconstruire selon les normes du Ministère des transports pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000,00\$;

Que, le directeur général par intérim soit autorisé à signer les permis;

Que, la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter de la date d'adoption de la résolution.

6. URBANISME – ENVIRONNEMENT – HYGIÈNE DU MILIEU

6.1. *DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU*

Dépôt du procès-verbal de la réunion mensuelle du Comité Consultatif d'Urbanisme.

14-02-067

6.2. *DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION - PIIA*

6.2.1 Demande de permis de construction – Bâtiments accessoires – Endroit : 29 rue Lussier – Zone : RE-1

Attendu que le bâtiment accessoire sera construit tel que présenté aux plans soumis datés du 4 janvier 2014;

Attendu que les travaux projetés sont conformes à la réglementation et aux objectifs du PIIA;

Attendu que lors de sa réunion du 30 janvier 2014, le Comité Consultatif d'Urbanisme s'est prononcé en faveur de la demande;

Il est :

Proposé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Appuyé par Sylvain Roy;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Que, le Conseil adopte d'entériner la recommandation du CCU et d'émettre un certificat de PIIA en faveur du requérant, le tout conformément aux plans et documents produits au soutien de la demande.

7. SERVICE LOISIRS / COMMUNAUTAIRE / ORGANISMES

14-02-068

7.1. *RAPPORT DE DÉLÉGATION*

Il est :

Proposé par Johanna Fehlmann;
Appuyé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que, le Conseil accepte les dépenses occasionnées pour l'activité cinéma, par le comité jeunesse.

Poste budgétaire: 02-701-90-339

14-02-069

7.2. *LES JOURNÉES DE « LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE »*

Il est :

Proposé par Marilyne Rodrigue-Trudel;
Appuyé par Johanna Fehlmann;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Considérant que les décideurs et élus ont choisi, lors des États généraux sur l'avenir du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1995, de placer la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement et de se mobiliser autour d'actions structurantes visant la diplomation du plus grand nombre de jeunes, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11,8 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2010-2011 (14,5 % pour les garçons et 9,2 % pour les filles);

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement et qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que, par le travail et la concertation de dizaines d'institutions mobilisées autour de l'action du CRÉPAS, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a développé depuis 1996 une expertise considérable en matière de

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

prévention de l'abandon scolaire, et que cette force d'innovation est largement reconnue à l'échelle provinciale, nationale et internationale;

Considérant que le CRÉPAS organise du 10 au 14 février 2014 la 7^e édition des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet évènement;

Considérant que les élus de notre municipalité porteront le ruban de la persévérance scolaire, symbole commun de toutes les régions du Québec pour témoigner de l'appui aux jeunes dans leurs efforts pour diplômé, lors de leurs activités et représentations dans le milieu;

De déclarer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2014 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une demande est faite pour savoir s'il y a possibilité que le service Internet haute vitesse soit disponible sur tout le territoire. Est-ce que la ville peut accentuer la demande auprès de Vidéotron afin d'accélérer le déploiement du réseau;
Le maire répond que la MRC continue de travailler sur ce dossier, qu'elle a fait des demandes répétées sur le territoire de la Haute-Yamaska afin de pallier à cette lacune et qu'une demande sera effectuée auprès de Vidéotron.
- Un citoyen se demande si des corrections seront apportées à la prochaine parution de la Voix municipale;
Le maire répond qu'une note sera inscrite pour s'excuser des noms mentionnés à la dernière parution.
- Un citoyen demande si ce Conseil est en connaissance des lois au sujet d'ajout de fauchage à un contrat déjà donné de moins de 25,000\$;
Le maire répond qu'une vérification a été faite auprès de MAMROT et que ce dernier étant donné que c'est la dernière année à ce contrat qu'il n'est pas incorrect d'agir de cette façon.
- Un citoyen demande, puisque le paiement final est effectué pour les travaux sur la rue Principale, que ce dernier paiement n'occasionnera pas de problème étant donné qu'il reste encore des bornes à remettre et du gazonnement à faire et quelques menus travaux;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

Le maire répond que le MTQ se garde une retenue monétaire à donner à l'entrepreneur, afin que ces travaux soient effectués.

- Un citoyen se demande pourquoi la ville encaisse un montant fait par l'organisme Pavillon Gévry-Lussier;
Le maire répond que ce n'est pas la première fois qu'il y a cette procédure et que cela est fait pour protéger les sommes d'argent afin qu'il ne soit pas reprises par OMH. Par contre, ce montant sera remis en cours d'année 2014 au Pavillon Gévry-Lussier à leur demande.
- Un citoyen se demande ce qu'il arrive du dossier de la camionnette des premiers répondants;
Le maire répond que des informations tel que demandé par le MAMROT, ont été acheminées à ces derniers. Que la municipalité est en attente d'autres informations du MAMROT. Que le montant de 25,000\$ du pacte rural serait toujours en place, mais jusqu'au 31 mars 2014.
- Un citoyen mentionne que pour la période de questions inscrites à la Voix municipale, les noms des citoyens pourraient ne pas être mentionnés.
Le maire mentionne qu'il prend note de cette demande.
- Un citoyen mentionne que le poste de Directeur (trice) général(e), n'est inscrit que sur un seul site;
Le maire mentionne qu'il sera inscrit sur d'autres sites cette semaine.

14-02-070

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est :

Proposé par Sylvain Roy;
Appuyé par Marilynne Rodrigue-Trudel;
Et unanimement résolu par voix exprimées;

Que la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h10.

Jean Bourret, B.sc
Directeur général par intérim

Paul Sarrazin
Maire